

7 mars 2021

Chers amis,

Voilà maintenant un an que nous vivons dans une atmosphère des plus étranges : COVID oblige.  
Nous avons tous, ou pour la plupart, sauté de joie à l'annonce en novembre de l'arrivée des vaccins.



Les laboratoires ont depuis montré leur difficulté à faire face à la demande et nous nous sentons frustrés, surtout ceux qui résident dans les zones de rebond du virus avec son lot de limitations de nos chères libertés.

Il nous faut faire le point car chacun s'interroge :

**Non**, nos assurances ne peuvent pas organiser des séances de vaccination. La politique de vaccination repose sur la santé publique et ce sont les différents pays qui organisent les vaccinations et le choix des vaccins.

**Non** les retraités vivant en France ne peuvent pas être vaccinés en Suisse. Quelques-uns ont pu avant la mise à jour des règles. (Voir l'ordonnance ci-dessous : Annexe A). Consultable sous [www.ofsp.admin.ch](http://www.ofsp.admin.ch) > Maladies > Maladies infectieuses: flambées, épidémies, pandémies > Flambées et épidémies actuelles > Coronavirus > Informations pour les professionnels de la santé > Vaccination contre le COVID-19 > Stratégie de vaccination relative au COVID-19

**Oui**, nous avons tous le droit d'être vaccinés en France même si nous ne sommes pas affiliés à la Sécurité sociale (voir décret ci-dessous : Annexe B).

**Non**, les retraités ne peuvent toujours pas accéder aux bureaux des différentes organisations.

Attention aux différentes arnaques. C'est un jeu habituel de profiter de la détresse et de la misère (extrait ci-dessous):

Voir sous <https://www.france24.com/fr>

Ne vous laissez pas bernier en voulant être vacciné sans délai, à tout prix, seules les agences de santé sont habilitées à vacciner.

**Vous retrouverez aussi la liste des décès sur notre site en attendant de pouvoir à nouveau imprimer le Bulletin que vous attendez tous.**

Nous vous invitons à consulter notre site [https://afics.unog.ch/AAFI-AFICS\\_News\\_F.htm](https://afics.unog.ch/AAFI-AFICS_News_F.htm)

Gardez-vous bien.

Pour l'AAFI-AFICS, Odette Foudral

**ANNEXE A Ordonnance sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme**  
Modification du 3 février 2021

*Le Conseil fédéral suisse arrête:*

I

L'ordonnance du 29 avril 2015 sur les épidémies<sup>1</sup> est modifiée comme suit:

*Art. 64a, al. 1*

<sup>1</sup> La Confédération prend en charge les coûts des vaccinations contre le COVID-19 effectuées par des pharmaciens pour les personnes qui font partie d'un groupe cible au sens de la stratégie de vaccination adoptée le 16 décembre 2020 par la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) et l'OFSP<sup>2</sup> et font partie d'une des catégories de personnes suivantes:

- a. personnes assurées au sens de l'art. 3 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)<sup>3</sup>;
- b. personnes assurées contre les maladies au sens de la loi fédérale du 19 juin 1992 sur l'assurance militaire (LAM)<sup>4</sup>;
- c. personnes qui ne font partie d'aucune des catégories visées aux let. a et b, mais qui:
  1. sont domiciliées ou ont leur résidence habituelle en Suisse, ou
  2. exercent une activité professionnelle en Suisse en tant que travailleurs frontaliers et qui, dans le cadre de leur activité, sont exposés à des microorganismes.

*Art. 64c* Prise en charge des coûts des vaccinations contre le COVID-19 pour les personnes sans assurance-maladie selon la LAMal ou la LAM

<sup>1</sup> La Confédération prend en charge les coûts des vaccinations contre le COVID-19 qui sont effectuées pour les personnes qui:

- a. ont leur domicile ou leur résidence habituelle en Suisse;
- b. exercent une activité lucrative en tant que frontaliers en Suisse et qui sont exposés à des microorganismes en raison de leur activité professionnelle.

<sup>2</sup> Elle ne prend en charge les coûts visés à l'al. 1 que pour les personnes:

- a. qui ne sont assurées contre les maladies ni conformément à l'art. 3 LAMal<sup>5</sup>, ni conformément à la LAM<sup>6</sup>, et
- b. qui font partie d'un groupe cible au sens de la stratégie de vaccination adoptée le 16 décembre 2020<sup>7</sup> par la CFV et l'OFSP.

<sup>3</sup> Elle prend en charge les coûts uniquement si les fournisseurs de prestations:

- a. sont mandatés par le canton pour effectuer les vaccinations contre le COVID-19, et
- b. remplissent les exigences du canton concernant l'utilisation du logiciel indiqué pour la prise de rendez-vous, la saisie des données, la documentation et l'élaboration du rapport en vue du monitoring de la vaccination.

<sup>4</sup> Elle prend en charge un forfait de 14,50 francs par vaccination effectuée au titre de l'al. 1.

<sup>5</sup> Le montant visé à l'al. 4 couvre l'ensemble des prestations liées à la vaccination, à savoir:

- a. l'administration du vaccin;
- b. le contrôle du statut vaccinal et l'anamnèse vaccinale;
- c. le contrôle des contre-indications;
- d. la documentation;
- e. la délivrance de l'attestation de vaccination.

<sup>6</sup> Les fournisseurs de prestations ne peuvent facturer aux personnes vaccinées d'autres frais en lien avec la vaccination.

<sup>7</sup> L'art. 64*b* s'applique par analogie à la procédure pour la prise en charge des coûts des vaccinations contre le COVID-19.

## II

<sup>1</sup> La présente ordonnance entre en vigueur avec effet rétroactif au 4 janvier 2021, sous réserve de l'al. 2<sup>1</sup>.

<sup>2</sup> Les art. 64*a*, al. 1, et 64*c*, al. 7, entrent en vigueur le 4 février 2021 à 0 h 00.

<sup>2</sup> La présente ordonnance a effet jusqu'au 31 décembre 2021.

---

<sup>1</sup> Publication urgente du 3 février 2021 au sens de l'art. 7, al. 3, de la loi du 18 juin 2004 sur les publications officielles (RS 170.512)

## ANNEXE B Décrets, arrêtés, circulaires

### MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Décret n° 2020-1833 du 31 décembre 2020 modifiant le décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus

NOR : SSAS2037177D

**Publics concernés** : assurés et non assurés sociaux, professionnels de santé, caisses d'assurance maladie.

**Objet** : modalités dérogatoires aux conditions de prise en charge par l'assurance maladie des consultations liées à la vaccination contre la covid-19.

**Entrée en vigueur** : le décret entre en vigueur le lendemain de sa publication.

**Notice** : le texte prévoit la prise en charge intégrale des consultations pré-vaccinales et de vaccination contre la covid-19, des frais d'injection du vaccin contre la covid-19, ainsi que des frais de renseignement des données dans le traitement automatisé dénommé « Vaccin Covid ».

**Références** : le décret, ainsi que le décret qu'il modifie, peuvent être consultés sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 16-10-1 et L. 160-13 ;

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions, notamment son article 11 ;

Vu la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021, notamment son article 76 ;

Vu le décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus ;

Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-1690 du 25 décembre 2020 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la covid-19,

Décrète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le décret du 31 janvier 2020 susvisé est ainsi modifié :

1° Après l'article 2 *septies*, il est inséré un article 2 *octies* ainsi rédigé :

« Art. 2 *octies* . – La participation de l'assuré mentionnée au I de l'article L. 160-13 du code de la sécurité sociale, ainsi que la participation forfaitaire mentionnée au II et la franchise mentionnée au III du même article sont supprimées pour la consultation pré-vaccinale et les consultations de vaccination contre le SARS-CoV-2, pour les frais liés à l'injection du vaccin contre le SARS-CoV-2 ainsi que pour les frais liés au renseignement des données dans le traitement automatisé de données à caractère personnel dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19, dénommé "Vaccin Covid".

« La prise en charge intégrale des frais liés à ces consultations, à ces injections et au renseignement des données dans le traitement automatisé dénommé "Vaccin Covid" est assurée dans les mêmes conditions qu'à l'alinéa précédent pour les personnes ne bénéficiant pas de la prise en charge de leurs frais de santé au titre de l'article L. 160-1 du code de la sécurité sociale ou de l'aide médicale de l'Etat.

« Pour les prestations prévues aux alinéas précédents, les personnes bénéficient d'une dispense d'avance de frais.

« Le tarif des prestations prévues aux alinéas précédents ne peut donner lieu à dépassement. » ;

2° L'article 3 est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Les dispositions de l'article 2 *octies* s'appliquent jusqu'au 31 mars 2021 inclus. »

**Art. 2.** – Le ministre de l'économie, des finances et de la relance, le ministre des solidarités et de la santé et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel.

## Les 1001 formes d'arnaques au vaccin contre le Covid-19

Publié le : 05/03/2021 Texte par : [Sébastien SEIBT](#) Source : <https://www.france24.com/fr>

Près de 2 500 doses de faux vaccins ont été saisies en Afrique du Sud © Interpol

De la fabrication de faux vaccins contre le Covid-19 à la multiplication des arnaques en ligne, tour d'horizon des multiples manières dont les criminels cherchent à exploiter le désir des populations d'être vaccinées au plus vite.

Il y en avait près de 2 500 doses dans un hangar en Afrique du Sud, et plus de 3 000 dans une usine en Chine. Interpol, l'organisation internationale de coopération policière, [a annoncé, mercredi 3 mars, le démantèlement d'un réseau de distribution de faux vaccins](#) contre le Covid-19 qui opérait dans ces deux pays.

En tout, cette opération a permis d'arrêter plus de 80 personnes qui participaient à la fabrication et à la vente de ces produits de contrefaçon. "Nous nous félicitons de ce résultat, mais ce n'est que la partie émergée de la criminalité qui s'est développée autour des vaccins contre le Covid-19", a précisé Jürgen Stock, le secrétaire général d'Interpol dans un communiqué de presse.

### Deux mille dollars l'injection d'un faux vaccin

Les exemples d'arnaques aux vaccins se multiplient en effet depuis le lancement des campagnes de vaccination à travers le monde. Il y a un mois, les autorités chinoises ont ainsi arrêté [le cerveau d'un autre réseau de distribution de faux vaccins](#) qui avait fabriqué près de 60 000 doses à partir d'une "solution saline". Avant d'être arrêté, celui-ci avait réussi à gagner plus de 2,7 millions de dollars grâce à son opération criminelle.

#### PUBLICITÉ

Une clinique privée de Monterrey au Mexique proposait, quant à elle, des injections de faux vaccins de Pfizer-BioNTech contre la coquette somme de 2 000 dollars, ont révélé les autorités mexicaines qui ont pu y mettre un terme le 17 février.

"[Nous assistons](#) avec les vaccins au même phénomène que ce qui s'était passé l'an dernier avec les masques de protection", explique Jan Op Gen Oorth, porte-parole d'Europol, l'agence européenne de coopération des polices criminelles contactée par France 24.

Les arnaques aux masques et autres équipements de protection pour limiter le risque de contamination avaient en effet été l'une des activités favorites des organisations criminelles durant les premiers temps de la pandémie. La course aux vaccins et la frustration de la population dans certains pays, notamment en Europe, face aux lenteurs des campagnes de vaccination ont fourni de nouvelles opportunités aux criminels.

### Un risque sanitaires important

Surtout en ligne. Des annonces pour le moins louches de vente de doses de vaccin ont commencé à fleurir sur différents forums du Darknet, cette partie de l'Internet qui n'est pas référencée par les moteurs de recherche. "Nous en avons déjà repérées sur une quinzaine de sites d'e-commerçants", affirme Dmitry Galov, expert en cybersécurité pour la société russe de sécurité informatique Kaspersky, [qui a publié un rapport sur la question jeudi 4 mars](#).

Elles concernent essentiellement les trois principaux vaccins autorisés en Europe, à savoir ceux de Pfizer/BioNTech, de Moderna et d'AstraZeneca. "Le prix moyen est de 500 dollars et certains vendeurs ont déjà réussi à en écouler entre 100 et 500 doses", précise Dimitry Galov.

Plusieurs annonces sont accompagnées de commentaires positifs "d'acheteurs" qui assurent être satisfaits de la marchandise livrée. Des avis vraisemblablement aussi faux que la plupart des vaccins ainsi vendus sur le Darknet, juge Kaspersky.

Et même si certains de ces vendeurs ont récupéré, d'une manière ou d'une autre, des vrais vaccins, encore faut-il que les doses aient pu être conservées dans les bonnes conditions. Il faut, en effet, les entreposer à très basse température dans des chambres frigorifiques, ce qui n'est pas donné au premier arnaqueur venu sur Internet. "Je ne vois aucun scénario où acheter ces vaccins en ligne serait une bonne idée", résume Dmitry Galov.

**La vente de ces contrefaçons à des particuliers posent un risque sanitaire important. Les individus ainsi trompés peuvent se croire, à tort, protégés et être tentés de reprendre une vie "normale" au risque d'être plus facilement contaminés. C'est la raison pour laquelle, après avoir mis un terme au trafic de la clinique privée à Monterrey, les autorités mexicaines ont accusé l'établissement d'avoir mis en danger tous les efforts de lutte contre la propagation du virus dans la région, [rapporte la Deutsche Welle](#), la chaîne allemande d'information en continu.**

## **Les arnaqueurs cherchent à bernier l'État**

Mais ce n'est pas le seul type d'arnaque au vaccin. Certains criminels cherchent à duper directement les États. "C'est une nouvelle tendance qui semble émerger. Plusieurs affaires similaires nous ont été rapportées concernant des offres frauduleuses de vente de plusieurs millions de doses de vaccins faites à des ministères de la Santé et des organisations gouvernementales de plusieurs pays européens", confirme Jan Op Gen Oorth, le porte-parole d'Europol.

Une tendance également identifiée par [l'Office européen de lutte antifraude](#) (Olaf), qui précise que "les fraudeurs peuvent par exemple proposer une grande quantité de vaccins, en livrer une petite part pour toucher la première avance puis disparaître". "Aucune offre dont nous avons connaissance n'était légitime", assure Jan Op Gen Oorth.

Les criminels visent aussi ceux qui veulent faire croire qu'ils ont été vaccinés dans l'espoir que cela leur permettra de passer plus facilement les frontières. "On a vu passer pas mal d'annonces de ventes de faux certificats de vaccination dans des groupes de discussions sur certains services de messageries", reconnaît Dmitry Galov, l'expert de Kaspersky.



Aux États-Unis, ces trafiquants de “passeports vaccinaux” visent tout particulièrement la communauté des “anti-vaxxers”, ces opposants à la vaccination, a constaté le FBI qui en a fait l’un des principaux risques identifiés d’arnaques aux vaccins. Sur certains sites, de tels documents falsifiés peuvent être achetés pour environ 20 dollars.

## COVID-19 vaccines in darknet marketplaces

What could possibly go wrong with coronavirus vaccine from a darknet marketplace?

[Kaspersky Team](#)

March 4, 2021

In December of 2020, the US FDA [approved](#) the Pfizer vaccine against COVID-19. Within 24 hours, one of the largest global vaccination campaigns in history [kicked off](#), with countries around the world rushing to begin the end of the pandemic.

Unfortunately, supply chains haven't been able to [keep up](#), and poorly designed vaccination programs have resulted in [long delays](#). And, of course, each country has prioritized certain groups of individuals for vaccination.

What's a desperate dose-seeker to do? And what options are open to those looking to profit from the chaos? They turn to the black market.

### ***Vaccines for sale underground***

You can find just about anything in dark web marketplaces. Looking for a premium porn site account? You can find one [for as little as 50 cents](#). An "ID pack" containing full name, SSN, DOB, and phone numbers [goes for about \\$10](#).

Not surprisingly, since the pandemic began, a new market has opened up: selling all things related to COVID. That includes [protective gear](#) and, of course, vaccines.

Dark web marketplace postings selling doses of the Moderna and Pfizer vaccines

Searching 15 marketplaces, Kaspersky experts found advertisements for three major COVID vaccines: Pfizer/BioNTech, AstraZeneca, and Moderna. They also found some advertisements for unverified vaccines.

Prices per dose range from \$250 to \$1,200, averaging around \$500. Further analysis showed that pricing had increased significantly following publication of Moderna's and Pfizer's effectiveness, as did the number of advertisements. Sellers primarily come from France, Germany, the UK, and the USA, and communications use encrypted messaging apps such as Wickr and Telegram.

Sellers predominantly request payments in the form of bitcoin, with rare exceptions accepting other cryptocurrency. That makes the payments harder to track and protects the sellers' anonymity.

Many of the sellers Kaspersky researchers found had conducted 100 to 500 such transactions.

Advertisement for a full dose of the Moderna vaccine at \$500, paid in bitcoin

### ***Scammers or the real deal?***

Of course, when you go digging for products being sold illegally, you always run the risk of wasting your money on a product that will never materialize, and vaccine doses on the dark web are no exception to the rule. However, just how many vaccine sellers are distributing real medicine is unclear.

We did find positive reviews on some of the posts, suggesting that at least some users are receiving doses. Are those reviews real? Your guess is as good as ours.

Medical institutions, pharmacies, and hospitals around the world often end the day with [leftover vaccine doses](#). It's not inconceivable that someone working at these facilities could pocket the extra doses and connect with dark web intermediaries to sell them.

At the same time, a little bottle from a shady dealer on some anonymous forum in a dark corner of the Web can contain just about anything — from a harmless saline solution to something really dangerous.

A darknet ad for a vaporizer cartridge with coronavirus vaccine [from the “makers of the ‘boner pill’”](#)? Totally legit!

That said, it's important to note that even if what's being sold is the real deal, the dose may not be effective by the time it arrives.

One of the current vaccination campaign's major challenges is the medicine's storage requirements. For example, vaccine doses from Pfizer and BioNTech must be kept at -70 degrees Celsius — much colder than your average freezer or ice pack. That means successfully transporting this vaccine requires a deep-freeze delivery chain. Once the vaccine thaws, it can survive for only [five days](#). Pfizer has developed a box with dry ice packs and a GPS tracker to transport doses, but it's hard to come by.

The Moderna vaccine is slightly easier to transport, needing [-20 degrees Celsius storage](#), and AstraZeneca's can be stored at normal refrigerator temperatures. However, maintaining even that temperature throughout the delivery chain is far from simple, and buyers have no way of knowing the vaccine was stored appropriately, or when it was thawed.

### ***No rush for vaccination, just get the certificate***

People unwilling to fork over several hundred dollars to purchase a vaccine dose may go for a far cheaper scheme: buying fake vaccination certificates. European countries are the primary source for these certificates, which help ease lockdown measures for certain individuals and facilitate international travel. A European vaccination record card costs about \$20–\$25.

### **Forged vaccination card for sale on a darknet forum**

Other countries require people to present proof they have no COVID infection before they may carry out certain activities, such as going to work in an office or making a doctor's appointment. Scammers have been taking advantage of that fact as well. For example, in Russia, dark web users can buy a forged certificate asserting they do not have COVID. The certificate doesn't come cheap, costing somewhere between 3,500 and 5,000 rubles (\$50–\$70).

### ***To buy or not to buy?***

Of course, darknet shopping is risky business, and it's clear from the past year that scammers have been all too eager to [profit off the current crisis](#). That means no one can be at all confident they will actually receive anything after transferring bitcoins, let alone a real vaccine dose that was stored properly and is safe to take.

**The bottom line? Wait for your turn to receive a real vaccine the right way.**